



Perfectionnement en Audit et Droit des Affaires

Journées de formation en partenariat avec l'Executive Education and Digital University,
le Centre de Droit des Affaires
et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes

Bulletin d'inscription

Bulletin à retourner par courriel **avant le 27 septembre 2024** à : fcjuris@ut-capitole.fr

Nom du cabinet :

Adresse postale du cabinet :

Courriel :

Téléphone :

N° SIRET :

Représenté par (nom, prénom et fonction du signataire) :

	Nom, prénom du (ou des) bénéficiaire(s)
1	
2	
3	
4	

Tarifs université :

- 1 inscrit : 650 €
- 2 inscrits dans le même cabinet : 600 € par personne
- A partir de 3 inscrits dans le même cabinet : 500 € par personne

Contact :

eMail : fcjuris@ut-capitole.fr

Perfectionnement en Audit et Droit des Affaires 2024

Choisir un mode de suivi : **présentiel ou en distanciel**

Minimum 3 dates en mode présentiel.

Thèmes	Animateurs		Dates
			Matin : 8h30-12h30 Après-midi : 14h- 18h
Actualité droit des sociétés – Focus sur les conventions réglementées	Nadège Jullian, Professeur des universités UT1 Capitole	Pierre-Emile Clavel, Commissaire aux comptes	Mardi 8 octobre matin <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel
RSE : enjeux et applications pratiques		Diego Dechelotte, Commissaire aux comptes	Mardi 8 octobre après-midi <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel
Fusions, apports partiels d’actif, restructuration : actualités	Jean-François Barbieri, Avocat au Barreau de Toulouse	Michel Tudel, Commissaire aux comptes	Mardi 12 novembre matin <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel
Les enjeux de la mission du CAC dans les groupes de sociétés : le risque pénal	Guillaume Beaussonie, Professeur des universités UT1 Capitole	Eric Aguilar, Ancien chef de service division économique, financière et numérique en section de recherches de la Gendarmerie Nationale	Mardi 12 novembre après-midi <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel
IA : quelles conséquences sur les missions, le rôle du CAC, son approche, l’évolution du métier		Xavier Niffle, Digital Audit et Innovation	Mardi 3 décembre matin <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel
Actualités Associations et ESS	Laurent Grosclaude, Maître de conférences UT1 Capitole	Thierry Bergès, Commissaire aux comptes	Mardi 3 décembre après-midi <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel
Cybercriminalité - Cryptomonnaies : quels enjeux et risques pour le CAC	Guillaume Beaussonie, Professeur des universités UT1 Capitole	Eric Aguilar, Ancien chef de service division économique, financière et numérique en section de recherches de la Gendarmerie Nationale	Jeudi 19 décembre après-midi <input type="checkbox"/> Présentiel / <input type="checkbox"/> Distanciel

Les formations ont lieu à la **Manufacture des tabacs, 21, allée de Brienne – 31000 Toulouse** et/ou en **distanciel synchrone**

eMail : fcjuris@ut-capitole.fr
téléphone : 05 61 63 57 56



Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>

1. Nature, programme et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions concourant au développement des compétences prévues par les articles L.6313-1 et suivants du Code du Travail.

Elle a pour objectif : permettre de faire le point sur les dernières évolutions légales et jurisprudentielles en audit et droit des affaires.

Public visé : commissaire aux comptes, expert-comptable ou salarié de cabinet en vertu de la convention cadre du 02/10/2007 et de la convention d'application 2024/2025.

Absence de prérequis.

L'action de formation, placée sous la responsabilité pédagogique de Gérard Jazottes, Professeur des universités, aura lieu du 08/10/2024 au 19/12/24, à l'Université Toulouse 1 Capitole et sera assurée par des enseignants de l'Université et/ou des professionnels chargés d'enseignement.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques et, le cas échéant, les modalités de contrôle des connaissances, figurent en annexe du présent bulletin, de même que les diplômes, titres ou références de la ou des personnes chargées de la formation.

Les stagiaires se verront délivrer à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Le volume horaire global de la formation de 28 heures est réparti comme suit :

- 7 séances de 4 heures de formation dispensées en présentiel et/ou distanciel.

2. Délai de rétractation pour un financement individuel

Dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du présent bulletin, l'utilisateur peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire (EEDU). Aucune somme ne sera exigée de l'utilisateur avant l'expiration de ce délai.

3. Dispositions financières

Dans le cas d'un financement par l'entreprise, le coût de l'action de formation - non assujéti à la TVA - est à régler au démarrage de celle-ci, de préférence par carte bancaire grâce aux liens ci-dessous :

[Lien pour un inscrit \(650 €\)](#)

[Lien pour 2 inscrits \(1200 €\)](#)

[Lien pour 3 inscrits \(1500 €\)](#)

[Lien pour 4 inscrits \(2000 €\)](#)

4. Résiliation du fait de l'entreprise

4.1. Résiliation pour un motif impérieux et légitime

L'inscription peut être résiliée unilatéralement par l'entreprise pour un motif impérieux et légitime.

L'entreprise fait part de son souhait de résilier par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire Executive Education and Digital University. La lettre expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier le caractère impérieux et légitime du motif avancé.

En cas de motif impérieux et légitime dûment reconnu, la résiliation prend effet à la date de réception de la lettre.

Dans ce cas, le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation. L'entreprise est en outre redevable d'une indemnité d'un montant égal à trente pour cent (30 %) du montant des prestations restant à réaliser jusqu'à la date d'expiration normale prévue au contrat.

L'assiette de calcul de cette indemnité ne comprend pas les droits d'inscription, de scolarité, d'examen, de concours ou de diplôme à la charge du stagiaire, qu'ils soient fixés par arrêté ministériel en application de l'article 48 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951 ou par le conseil d'administration de l'université pour les diplômes qui lui sont propres ou les formations préparant à des examens ou des concours.

4.2. Cas de force majeure

L'entreprise peut également résilier la convention par suite d'un cas de force majeure dûment reconnue.

L'entreprise fait part de son souhait de résilier la convention par lettre recommandée avec avis de réception adressée au service gestionnaire Executive Education and Digital University. La lettre expose le motif de résiliation et comporte tout justificatif permettant d'apprécier la situation de force majeure alléguée.

En cas de force majeure dûment reconnue, la résiliation prend effet à la date de réception de la lettre.

Dans ce cas, seul le montant des prestations effectivement dispensées est dû, au prorata de la durée de formation suivie jusqu'à la date de résiliation.

4.3. Autres motifs d'abandon de la formation

Si l'entreprise annule ou interrompt la formation pour un motif autre que ceux exposés aux articles 6.1 et 6.2 ci-dessus, l'intégralité du coût prévu de la formation est due.

5. Documentation

Tout accès documentaire ou support remis ou imprimable est mis à disposition des participants à titre personnel.

Ces documents ou supports ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transferts sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'UT Capitole. Seul un droit d'utilisation, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au participant

6. Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles que vous pourriez nous communiquer sont utilisées exclusivement pour vous fournir les prestations demandées. Ces données sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés dans sa version actuelle et au règlement européen 2016/679 sur la protection des données (Règlement Général sur la Protection des Données). L'Université vous informe que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression, de limitation et de portabilité concernant vos données à caractère personnel (Chapitre III du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016). Afin d'exercer vos droits, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des données de l'Université, par courrier à l'adresse suivante : Université Toulouse Capitole, Direction générale des services, A l'attention du Délégué à la Protection des Données, 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty, 31042 Toulouse Cedex 9, ou bien par courriel à l'adresse suivante : <mailto:dpo@ut-capitole.fr>.

Fait à Toulouse, le

Signature **(et cachet si entreprise)**